

Contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer - Commune de VILLEFRANCHE-SUR-MER

Synthèse des résultats - Prélèvements du 28/08/2017

Lyon le 30/08/2017

Destinataire :
COMMUNE VILLEFRANCHE SUR MER
HOTEL DE VILLE
LA CITADELLE
06230 VILLEFRANCHE SUR MER

Copie :
ARS PACA - Délégation Territoriale Alpes Maritimes
Centre administratif - Service Santé Environnement
147, Bd Du Mercantour - Bât. Mont des Merveilles - CS 2306
06202 NICE

N° échantillon	Heure de plvt	Prélevé par	Motif	Point de surveillance - Lieu de prélèvement	Qualification microbiologique des prélèvements
LSE1708-17331	12:31	HACOT Yvan	CS	0000001639 LA DARSE	MOYEN
LSE1708-17332	12:42	HACOT Yvan	CS	0000001640 MARINIERES	MOYEN
LSE1708-17333	12:46	HACOT Yvan	CS	0000001641 OUEST	BON
LSE1708-17334	12:55	HACOT Yvan	CS	0000001642 JEUNES	BON

Echantillon N°LSE1708-17331 (PSV:0000001639)		LA DARSE				
Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthode	Normes	Seuils de l'ANSES 2010	Date de début d'analyse
Escherichia coli (eau de baignade) réalisé à Marseille	270	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 9308-3	15 1000	28/08/2017
Entérocoques (eau de baignade) réalisé à Marseille	<15	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 7899-1	15 370	28/08/2017
<p>Conclusion de conformité :</p> <p>Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau de baignade est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé du 1 juin au 30 septembre.</p> <p>La conclusion sanitaire figure dans le bulletin qui vous est transmis par l'Agence Régionale de Santé et qui doit être mis à la disposition du public, notamment par affichage sur le site de baignade.</p> <p>Eau de baignade en mer conforme aux valeurs seuils de l'ANSES 2010</p>						

Echantillon N°LSE1708-17332 (PSV:0000001640)		MARINIERES				
Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthode	Normes	Seuils de l'ANSES 2010	Date de début d'analyse
Escherichia coli (eau de baignade) réalisé à Marseille	292	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 9308-3	15 1000	28/08/2017
Entérocoques (eau de baignade) réalisé à Marseille	15	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 7899-1	15 370	28/08/2017
<p>Conclusion de conformité :</p> <p>Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau de baignade est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé du 1 juin au 30 septembre.</p> <p>La conclusion sanitaire figure dans le bulletin qui vous est transmis par l'Agence Régionale de Santé et qui doit être mis à la disposition du public, notamment par affichage sur le site de baignade.</p> <p>Eau de baignade en mer conforme aux valeurs seuils de l'ANSES 2010</p>						

Echantillon N°LSE1708-17333 (PSV:0000001641)		OUEST				
Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthode	Normes	Seuils de l'ANSES 2010	Date de début d'analyse
Escherichia coli (eau de baignade) réalisé à Marseille	94	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 9308-3	15 1000	28/08/2017
Entérocoques (eau de baignade) réalisé à Marseille	15	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 7899-1	15 370	28/08/2017

Conclusion de conformité :

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau de baignade est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé du 1 juin au 30 septembre.

La conclusion sanitaire figure dans le bulletin qui vous est transmis par l'Agence Régionale de Santé et qui doit être mis à la disposition du public, notamment par affichage sur le site de baignade.

Eau de baignade en mer conforme aux valeurs seuils de l'ANSES 2010

Echantillon N°LSE1708-17334 (PSV:0000001642) JEUNES						
Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthode	Normes	Seuils de l'ANSES 2010	Date de début d'analyse
Escherichia coli (eau de baignade) réalisé à Marseille	<15	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 9308-3	15 1000	28/08/2017
Entérocoques (eau de baignade) réalisé à Marseille	<15	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 7899-1	15 370	28/08/2017

Conclusion de conformité :

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau de baignade est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé du 1 juin au 30 septembre.

La conclusion sanitaire figure dans le bulletin qui vous est transmis par l'Agence Régionale de Santé et qui doit être mis à la disposition du public, notamment par affichage sur le site de baignade.

Eau de baignade en mer conforme aux valeurs seuils de l'ANSES 2010